



DEC/BC/FB/26/02/14

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

Le Maire de la Commune de l'Île d'Yeu,

CONSIDERANT la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation à la Maire pour fixer ponctuellement les tarifs des activités inhérentes à l'ensemble du secteur « Enfance - Jeunesse »

CONSIDERANT les sorties des périodes de congés scolaires de février 2026 et les activités organisées par le service jeunesse

DECIDE

DE FIXER les tarifs des activités comme indiqué ci-dessous :

Traine-Bottes

- Sortie à Nantes Bomb Squad / théâtre 100 noms le 24 février 2026 :

QF	0-700	701-1100	1101 et +
Prix	22€	28€	34€

Espace Jeunes

- Sortie à Nantes Shopping / Virtual Room le 24 février 2026 :

QF	0-700	701-1100	1101 et +
Prix	22€	28€	34€

Les recettes seront encaissées par la régie PIF.

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'Île d'Yeu, le 09/02/2026

La maire,
Carole CHARUAU

